

**ASSEMBLÉE des ADMINISTRATEURS
de
PROMOTION SAGUENAY Inc.**

Assemblée *spéciale* des administrateurs en ce mardi 10 juillet 2018 à 13 h 30
effectuée par conférence téléphonique

Sont présents :

Mme Josée Néron, *mairesse et présidente*
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*

Sont absents:

M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*

Assiste également à la conférence téléphonique :

M. Denis Lemieux, *directeur général*
Mme Nadia Tremblay, *directrice adjointe stratégie et projets*

∞ - ∞

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les administrateurs présents sur la ligne ont renoncé à l'avis de convocation.

2018-0123

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lise Bernier
APPUYÉ PAR M. Gérald Savard

D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour.
ADOPTÉE à l'unanimité

2018-0124

3. ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE : CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET ÉES PHASE I

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a le devoir de réaliser les études afin de desservir la Zone IP en eau de procédé et de protection incendie dès juin 2020;

CONSIDÉRANT que si l'étude de caractérisation n'est pas réalisée maintenant nous ne pourrions respecter les délais prévus;

CONSIDÉRANT que l'étude de caractérisation est subventionnée à 76 % par le FARR et que le coût à payer pour Promotion Saguenay sera de 1 773 \$ plus les taxes.

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Larouche
APPUYÉ PAR Mme Josée Néron

D'OCTROYER, tel que proposé par le service du génie de la Ville de Saguenay, le mandat d'étude de caractérisation écologique et ÉES phase I au Groupe conseil Nutshimit-Nippour pour un montant de 7 300 \$ plus les taxes applicables.


ET QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de service.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0125

5. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Éric Larouche

D'ACCEPTER la levée de la rencontre à 13 h 37.
ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire